

**Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique**  
**Avis d'Appel d'Offres Ouvert Simplifié**  
**N° 23/2024/AMEE**

**RESERVE AUX TRES PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
INSTALLÉES AU MAROC Y COMPRIS LES JEUNES ENTREPRISES  
INNOVANTES, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET  
AUX AUTO-ENTREPRENEURS**

**Séance Publique**

Le 03 Décembre 2024 à partir de 10 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1<sup>er</sup> étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert simplifié pour la réalisation d'un marché concernant l' « **ACQUISITION ET INSTALLATION DE MOBILIER DU BUREAU AU PROFIT DE L'AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE** »

**L'appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises y compris les jeunes entreprises innovantes, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs.**

Lieu d'exécution :

- **Siège de l'AMEE à Rabat, Espace les Patios 1<sup>er</sup> étage, angle avenue Anakhil et avenue Mehdi Benbarka, Hay Riad Rabat.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) , et peut être téléchargé sur le site de l'AMEE : [www.amee.ma](http://www.amee.ma)

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

- Le cautionnement provisoire est fixé à : **cinq mille dirhams (5 000.00DH) : cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics**
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à : **Quatre cent trois mille six cent quarante-quatre Dirhams Toutes Taxes Comprises (403 644.00 DH TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma), conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 5-8-11 du règlement de consultation.